

LISTE DES TÂCHES DE FIN D'ANNÉE

- Préparer les états financiers
- Préparer le budget de la nouvelle année
- Mise à jour de fin d'année au Registre des entreprises
- Déclarations d'impôts
- Formulaire pour le maintien à domicile TPZ-1029.MD.5 (avant le 28 février pour les copropriétaires qui en font la demande)
- Préparer les T4 et T4A pour la rémunération des employé.e.s et administrateur.trice.s s'il y a lieu
- Préparer l'assemblée annuelle et les documents à joindre à l'avis de convocation
- Prévoir les travaux pour l'année à venir

Le RGCQ remercie Me Yves Papineau, Ad. E. et Me Philippe Gagnon-Marin pour la révision de ce document.

Le RGCQ ne se porte pas garant et ne saurait être responsable d'un quelconque litige, différend ou d'une quelconque mésentente pouvant survenir quant à l'interprétation et/ou l'application de ce document.

Mise à jour : juillet 2023